

Direction des Ressources Humaines
Service des personnels BIATSS
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :
Morgan REMY

Laëtitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01. 95 / 01.98
drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de collègiums
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles scientifiques
Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes de formation
Mesdames et Messieurs les directeurs de laboratoires de recherche
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles de compétences et de services
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions centrales
Monsieur l'Agent Comptable

Objet : Campagne 2024 de promotion par liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps d'ingénieur d'études (IGE) et d'ingénieur de recherche (IGR)

Réf. :

Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels, révisées
Notes sur les modalités d'organisation de la voie temporaire d'accès par liste d'aptitude au corps des IGE et des IGR

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne d'avancement par voie temporaire d'accès au corps des IGE et des IGR, au titre de l'année 2024.

Pour rappel, le plan de repyramidage de la filière ITRF, issu de la loi de programmation de la recherche et du protocole d'accord du 12 octobre 2020 sur les carrières et les rémunérations dans l'enseignement supérieur, vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche (quelle que soit leur branche d'activité professionnelle (BAP)) ou des emplois d'appui à l'enseignement (plus particulièrement dans les BAP A, B, C, D, E et F), et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.

L'objectif de cette opération est de renforcer les ressources des laboratoires au niveau adéquat et dans les bonnes spécialités par des personnes correctement positionnées et d'offrir à ces derniers des perspectives professionnelles valorisantes tenant compte de l'évolution des missions des établissements d'enseignement supérieur.

Le recrutement exceptionnel organisé dans le corps des IGE et des IGR vise à répondre à cet objectif. La sélection se fondera sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats, leur concours au développement de la recherche et la qualité de leur appui à l'enseignement. Les candidats veilleront en conséquence à rédiger avec le plus grand soin le rapport d'activité qu'ils doivent fournir à l'appui de leur dossier. Ce dispositif de recrutements exceptionnels s'échelonne sur 5 ans, soit jusqu'en 2026, pour l'accès au corps des IGE et sur 3 ans, soit jusqu'en 2024, pour l'accès au corps des IGR.

A cet effet, l'établissement propose des offres de formation spécifiques à destination des personnels. Ces formations permettent d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Les candidatures à la liste d'aptitude exceptionnelle seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL au regard des critères d'appréciation fixés par les LDG révisées par l'Etablissement, puis par le comité de sélection professionnelle qui arrêtera la liste des candidats qu'il souhaite auditionner.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet et signé devra être remis à l'agent et devra obligatoirement faire figurer la mention de l'avis concerté de la direction de la structure.

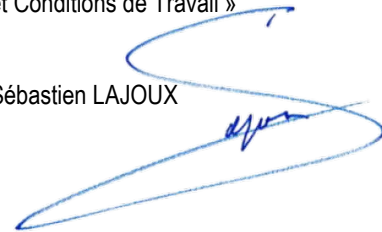
Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos agents et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe_UL_1k) et du délai de transmission.

La direction de la modernisation de la gestion des ressources humaines reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.

A Nancy, le 29 mars 2024

Pour La Présidente et par délégation,
Le Directeur Général des Services Adjoint
« Relations Humaines et Sociales, Prévention
et Conditions de Travail »

Sébastien LAJOUX



Pièces annexes disponibles sur l'ENT > Information RH :

- courrier aux agents
- courriers aux structures
- calendrier de gestion
- procédure de constitution d'un dossier d'avancement (annexe_UL_1k)
- logigramme (annexe_UL_2k)

- annexe 2 – critères de promotion des personnels BIATSS